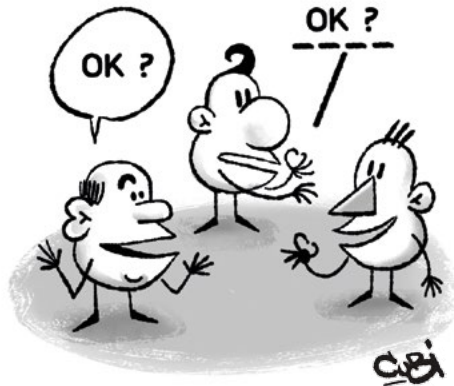




INTERPRÈTE FRANCAIS - LSF

MODE D'EMPLOI



*Toutes les réponses aux questions que vous
n'avez jamais osé poser !*

UN INTERPRÈTE F-LSF, POUR QUOI FAIRE ?

*Permettre à des sourds et des entendants
de communiquer*



Un interprète, quelles que soient ses langues de travail (anglais, allemand, langue des signes...) est un professionnel diplômé, formé aux techniques d'interprétation. Il permet à deux personnes ne s'exprimant pas dans la même langue d'échanger entre elles.



L'interprète transmet le sens, les émotions, les subtilités, l'intonation, tout en respectant la culture de chacun. Etant bilingue et bi-culturel, il établit un lien entre vous et vos interlocuteurs.

L'interprète restitue les échanges de façon efficace, fluide, précise et immédiate. Il n'ajoute et n'omet aucun élément, respectant ainsi le discours qui vous appartient.

L'interprète est neutre et n'intervient pas lors de vos échanges, excepté pour la gestion globale de sa situation de travail.

INTERPRÈTE F-LSF, C'EST UN VRAI MÉTIER ?

Oui, c'est notre métier au quotidien !



Interpréter, cela s'apprend, il faut être formé pour cela.

Maîtriser parfaitement la langue des signes et le français n'est pas la seule compétence requise. Les interprètes doivent aussi comprendre les subtilités linguistiques et culturelles contenues dans les discours pour en rendre toutes les nuances.

L'interprète est diplômé d'un Master 2. Pour entrer en formation, il faut déjà posséder une licence et être bilingue.

Pendant ce cursus de deux années universitaires, sont enseignés les techniques de l'interprétation, un savoir-faire et un savoir-être.

Un interprète f-LSF, ce n'est pas la version humaine de Google Translate !

DIFFÉRENTS STATUTS DE TRAVAIL POUR UN INTERPRÈTE :

- Indépendant
- Salarié d'une structure d'interprétation, ou bien d'établissements spécialisés, de structures hospitalières, etc.

INTERPRÈTE EN LANGUE DES SIGNES ET INTERPRÈTE EN MANDARIN C'EST PAREIL ?

Oui !



Les interprètes f-LSF sont formés pour faire passer les idées d'une langue à l'autre de manière efficace et précise – comme nos collègues dans les autres langues.

Le regard porté par la société sur la langue des signes donne quelques difficultés de compréhension du rôle de l'interprète. Il travaille avec une langue reconnue mais statutairement minoritaire. Si l'on fait appel à un interprète c'est parce que deux locuteurs ne partagent pas la même langue et non pas parce que l'un des deux est sourd. L'idée n'est pas évidente pour tous.



UN INTERPRÈTE F-LSF, IL TRAVAILLE OÙ ?

Partout !



Les besoins d'interprétation sont divers et variés :

- formation, réunion d'équipe, entretien individuel, séminaire, conférence, cérémonie de la vie civique, etc. dans les secteurs privés ou publics ;

Depuis la loi du 11 février 2005, le secteur public se doit d'être accessible aux citoyens sourds dans les domaines du juridique (au civil comme au pénal) et du médical.

- démarches de la vie quotidienne : réunion scolaire, rendez-vous bancaire et administratif, appel téléphonique, cérémonie religieuse, consultation médicale en cabinet privé, bref... toute situation où les particuliers sourds doivent entrer en communication avec une personne entendante ne connaissant pas ou pas suffisamment la langue des signes.

Toute situation comporte des enjeux. D'une conférence universitaire à un entretien annuel d'évaluation, d'une formation professionnelle à une consultation médicale, la présence d'un interprète est indispensable pour garantir à chacun d'être d'égal à égal.

Vous l'aurez compris, ceci nécessite une grande polyvalence et une certaine adaptabilité.

UN INTERPRÈTE F-LSF, C'EST GRATUIT ?

Non !



L'interprète est un prestataire de service.

A votre demande, il vous adressera un devis dont le montant comprendra la prestation d'interprétation, le déplacement, mais aussi en amont, la préparation de la mission (les recherches documentaires et terminologiques personnelles).

N'hésitez pas à lui communiquer toutes les informations utiles (adresse, nombre de personnes présentes, thèmes abordés, etc.) afin qu'il établisse un devis.



UN INTERPRÈTE F-LSF, COMMENT TRAVAILLE-T-IL ?

Avant l'intervention, la préparation !



Pour interpréter, il lui faut d'abord comprendre. Plus le domaine est spécifique, plus la préparation en amont est essentielle.

N'hésitez pas à lui fournir tous les documents nécessaires :

- un discours qui sera lu, finalisé ou encore à l'état de brouillon ;
- un diaporama ;
- des références contextuelles sur le sujet abordé, du vocabulaire technique ;
- un compte-rendu de la réunion précédente ;
- un ordre du jour, même succinct.

Ces éléments sont nécessaires pour fournir une prestation de qualité car contrairement aux personnes concernées, les interprètes ne connaissent pas le contexte. Ne soyez pas surpris s'ils vous contactent au sujet de l'organisation logistique de leur prestation. C'est un gage de professionnalisme et de sérieux.

Assurez-vous qu'ils reçoivent une copie des éléments de préparation. Votre collaboration leur sera précieuse et vous gagnerez en qualité de prestation !

De par son code éthique, l'interprète est soumis au secret professionnel, il s'interdit toute exploitation personnelle d'une information confidentielle.

Une fois sur place : réflexion et..... action !

• • •



Les interprètes sauront vous donner les meilleurs conseils pour leur permettre une intervention optimale.

Placement :

- en face du sourd
- à côté de l'entendant
- attention au contre-jour
- bonne visibilité
- etc

Conditions techniques :

- lumière adaptée
- retour son
- retour image
- micro et oreillettes
- etc

Vous-même, n'hésitez pas à le joindre si vous avez des questions. C'est une vraie collaboration.

Et lors de la prestation, quelle satisfaction quand le dispositif fonctionne confortablement pour tous !

Il arrive parfois qu'une situation se révèle plus ardue à interpréter que prévue. Il est possible qu'une fois la prestation terminée, l'interprète vous fasse un retour et préconise de modifier les modalités des futures interventions.



Avant ou après l'intervention, l'interprète répondra volontiers aux questions pour éclaircir son rôle. Si les questions ne sont pas de son ressort, il sera toujours prêt à vous orienter vers d'autres interlocuteurs, structures ou associations.

POURQUOI FAUT-IL PLUSIEURS INTERPRÈTES F-LSF POUR UNE CONFÉRENCE ?

Parce qu'interpréter implique une fatigue cérébrale et physique propre à cette profession



Cette fatigue a une incidence sur la qualité de la prestation. Les interprètes se relaient toutes les quinze minutes environ afin d'assurer une qualité égale tout au long de l'intervention.

Au-delà du souci de qualité, la tension intellectuelle et musculaire induite par l'acte d'interprétation peut entraîner à terme des troubles musculo-squelettiques (TMS). Il est nécessaire pour l'interprète de se protéger afin d'assurer sa longévité dans le métier.

L'intensité de l'interprétation dans les deux langues est égale du début à la fin et varie selon le thème et la durée de la prestation. Ne soyez donc pas surpris s'il y a plus d'interprètes présents que de sourds. Les dispositifs d'interprétation sont adaptables au cas par cas. L'objectif est de fournir une prestation de qualité.



QUELQUES CONSEILS

un délai raisonnable !



Les plannings des interprètes sont souvent chargés, aussi essayez de faire votre demande le plus tôt possible. Cependant, tout n'est pas prévisible, n'hésitez donc jamais à faire une demande, même à la dernière minute !

de la précision dans la demande !



Que votre demande soit la plus exhaustive possible. Date, horaire et durée, adresse exacte, nombre de personnes présentes, objectif de l'intervention, etc. sont les informations primordiales pour une réservation efficace et un devis adapté.

une intention expliquée, des locuteurs tranquilisés !



Sachez partager toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de la situation. Les éléments de préparation sont primordiaux.

laissez-nous vous conseiller !



Chaque situation est unique.
Nous savons comment nous y adapter.

FAITES-NOUS CONFIANCE.

DOCUMENTS EGALEMENT DISPONIBLES SUR NOTRE SITE :

- L'association AFILS
- Droits d'auteur - Droits à l'image
- L'interprète en milieu scolaire
- Les sources de financement
- Charte stagiaires et tuteurs

POUR TROUVER DES INTERPRÈTES FRANÇAIS-LANGUE DES SIGNES, DEUX RÉFÉRENCES :

www.afils.fr

www.annuaire-interpretes-lsf.com



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRÈTES ET
TRADUCTEURS EN LANGUE DES SIGNES

254 rue Saint Jacques - 75005 Paris

www.afils.fr

contact@afils.fr

Facebook : AFILS

Conception graphique : www.manufacturegenerale.com

Illustrations : www.boumclap.tumblr.com